

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 19 janvier 2026 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire suppléant M. Daniel Campbell, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M. Patrick Melchior est absent.

La séance débute avec la signature du Livre d'or par M^{mes} Catherine Brien et Tricia Desjardins-Sorel et M. Sébastien Goyette.

C'est avec beaucoup de fierté que la Ville de Farnham souligne aujourd'hui les accomplissements de trois athlètes d'exception, à l'occasion de la signature du Livre d'or. L'été dernier, lors des Jeux olympiques spéciaux se déroulant à Granby, ils ont représenté avec brio la délégation de Richelieu-Yamaska et ont porté haut les couleurs de notre communauté dans la discipline des quilles. Ces Jeux incarnent des valeurs qui nous sont chères : la persévérance, le dépassement de soi et l'inclusion. Et bien au-delà des médailles, leur réussite est une source d'inspiration pour toute la population de Farnham.

M^{me} Catherine Brien, a été médaillée d'argent dans la discipline grosses quilles en duo, M. Sébastien Goyette, a été médaillé d'argent en duo avec Catherine et également médaillé d'or en simple et finalement, M^{me} Tricia Desjardins-Sorel a été médaillée de bronze en simple.

Nous tenons à souligner le soutien essentiel des familles, des entraîneurs et des accompagnateurs qui ont contribué à ces parcours remarquables. Au nom du conseil municipal et de l'ensemble des citoyens, nous vous offrons Catherine, Sébastien et Tricia, nos plus sincères félicitations. Bravo à vous trois!

Par la suite le maire suppléant souhaite la bonne année à tous.

Première période de questions

Aucune des trente personnes présentes ne s'exprime.

2026-001

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

35. Démission du poste de directeur du Service de sécurité incendie et nomination au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

Procès-verbaux

2026-002

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Direction générale

2026-003 Réclamation du propriétaire de l'immeuble sis au 281, boulevard de Normandie Nord

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble sis au 281, boulevard de Normandie Nord déclare avoir subi un refoulement d'égout le 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse, la réclamation a été refusée car l'avis n'a pas été transmis dans les délais exigés par l'article 585 de la *Loi sur les cités et villes* et que les vérifications non pu être faites dans un délai raisonnable suivant l'événement;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'offrir au propriétaire de l'immeuble sis au 281, boulevard de Normandie Nord, sans aucune admission de responsabilité, la somme de 1 027,30 \$ afin de clore définitivement ce dossier.

QU'une quittance devra être signée par le propriétaire avant le versement de cette somme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995.

Greffé et affaires juridiques

2026-004 Nomination des maires suppléants pour l'année 2025 - Modification

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le maire suppléant pour le mois de décembre 2025 soit M. Daniel Campbell au lieu de M^{me} Nadège Katende.

QUE les rémunérations soient ajustées en ce sens.

QUE la résolution 2024-642 soit modifiée en conséquence.

2026-005 Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la mise en application de certaines dispositions du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT que ledit *Règlement* défini un débordement comme étant tout rejet, dans l'environnement ou dans un système de gestion des eaux pluviales, d'eaux usées non traitées;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de ce *Règlement* mentionne que :

"Sont interdits en temps sec :

- 1° Les débordements d'eaux usées, dans l'environnement, d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (...);

CONSIDÉRANT que le temps sec est défini audit *Règlement* aux fins d'application de l'article 8 comme toute période débutant vingt-quatre heures après la fin d'une pluie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 dudit *Règlement*, les relevés de débordement doivent être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard quarante-deux jours suivant la fin de chaque mois;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 23 dudit *Règlement*, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 10 000 \$ peut être imposée à la Ville de Farnham lors d'un débordement en temps sec contrairement à l'article 8;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 28 dudit *Règlement*, commet une infraction et est possible d'une amende de 30 000 \$ à 6 000 000 \$, l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées dont l'ouvrage subi un débordement en temps sec contrairement à l'article 8;

CONSIDÉRANT que l'article 15 dudit *Règlement* oblige l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées à aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lorsqu'un débordement survient en temps sec à partir d'un ouvrage de surverse;

CONSIDÉRANT que plusieurs sections du réseau d'égout de la Ville de Farnham est de type combiné;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham travaille depuis plusieurs années à séparer les réseaux d'égout pluviaux et sanitaires mais que les coûts importants ne permettent pas d'effectuer tous les travaux à court terme sans aide financière;

CONSIDÉRANT que les réseaux combinés d'égout étaient approuvés par le Gouvernement du Québec jusqu'en 1989 pour les prolongements de réseaux et que de nombreuses années seront nécessaires afin de séparer ceux-ci;

CONSIDÉRANT que d'imposer des sanctions administratives pécuniaires et amendes aussi importantes aux Municipalités ne fera qu'alourdir le fardeau financier et retarder les travaux de régularisation des situations problématiques des réseaux et ne servira pas l'objectif poursuivi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham comprend la vision du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au Gouvernement du Québec :

- DE suspendre l'application des sanctions administratives pécuniaires et amendes prévues au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.
- D'accompagner plutôt les Municipalités dans la séparation de leurs réseaux combinés d'égout via un programme d'aide financière substantiel.
- D'octroyer des délais tenant compte de la capacité financière des Municipalités et des citoyens qui la composent afin d'effectuer les travaux de séparation des réseaux combinés d'égout.

Finances

2026-006

Utilisation du fonds de roulement

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 4 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que l'achat de deux bennes a été accepté lors de l'adoption du budget 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la dépense suivante au fonds de roulement :

Objet	Montant	Poste budgétaire	Terme
Achat de bennes Service de traitement des eaux	25 000 \$	22-400-00-725	Dix ans

2026-007

Programme OASIS, volet 2 - Demande de subvention

Document : Courriel de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 14 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a produit un plan d'adaptation aux phénomènes d'îlots de chaleur et de précipitations intenses;

CONSIDÉRANT que ce plan a été subventionné en partie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avec le programme OASIS volet 1;

CONSIDÉRANT que le Stationnement Meigs, situé au centre-ville, est considéré comme sensible face aux îlots de chaleur et aux précipitations intenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham porte une grande importance à sa résilience face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait à la fois de rendre ce stationnement public central, plus efficace, plus adapté aux changements climatiques, plus sécuritaire pour les différents modes de transports et davantage exploité;

CONSIDÉRANT que la réfection de ce stationnement fait partie prenante d'actions mentionnées dans le futur plan d'urbanisme (En cours d'adoption) et au plan d'action de l'inventaire de gaz à effet de serre;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déposer une demande de subvention au programme OASIS, volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'éventuelle réfection du Stationnement Meigs.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer sa part des coûts du projet, conformément à l'article 6.8 du cadre normatif du Programme.

QUE la directrice du Service de planification et aménagement du territoire ou la firme Services EXP soient autorisés à déposer ladite demande et signer les documents s'y rattachant.

QUE la résolution 2025- 556 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2026-008

Programme d'aide à la voirie locale - Pavage annuel - Dossier PLP87322-46112(5)-2025415-037

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 19 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre des Transports et de la Mobilité durable les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre des Transports et de la Mobilité durable les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre des Transports et de la Mobilité durable, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre des Transports et de la Mobilité durable fait un versement aux Municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les dépenses d'un montant de 532 290,96 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2026-009

Libération du fonds de garantie en assurances des biens - Regroupement Estrie période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 19 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 3630414 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances des biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie en assurances des biens d'une valeur de 124 999 \$ fût mis en place et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 16 681 \$ représentant 13,34 % de la valeur totale dudit fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

"5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des Villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux Municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués."

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances des biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 124 681,12 \$ dudit fonds de garantie en assurances des biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances des biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera restourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances des biens pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2026-010

Assurance automobile - Contrat 2025-2026

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 19 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est partie, avec d'autres Municipalités, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurance assurance automobile;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'octroi du contrat d'assurance automobile pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 à la compagnie BFL Canada au montant de 34 989 \$, incluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des finances et trésorière, ou en son absence la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2026-011 Assurances des biens, bris d'équipements et délits - Contrat et quote-part 2025-2026

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 19 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est partie, avec d'autres Municipalités, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances des biens, bris d'équipements et délits avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'octroi du contrat d'assurances des biens, bris d'équipements et délits pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 à la compagnie Beneva au montant de 124 019,11 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham verse la somme de 15 906 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens, bris d'équipements et délits pour le terme 2025-2026.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des finances et trésorière, ou en son absence la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2026-012 Assurance responsabilité - Contrat et quote-part 2026

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 19 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est partie, avec d'autres Municipalités, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurance responsabilité avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'octroi du contrat d'assurance responsabilité pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 à la compagnie BFL Canada au montant de 74 849,43 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham verse la somme de 24 237 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité pour le terme 2026.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des finances et trésorière, ou en son absence la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2026-013

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 12 janvier 2026

Documents : Liste de chèques et états des revenus et dépenses au 12 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie de la liste de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 2 674 601,88 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 526 871,97 \$.

QUE le paiement des factures faisant partie de la liste des paiements ACCEO datée du 8 décembre 2025 soit ratifié, pour un montant de 422 724,04 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 janvier 2026 soit approuvé.

2026-014

Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 6

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 3 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 6 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 236 658,68 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 22 870,55 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2026-015

Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 7

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 12 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 7 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 147 809 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 14 284,17 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2026-016

Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2025 révisées

Document : Tableau de la directrice du Service des finances et trésorière.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Révision du 3 novembre 2025	Révision du 28 novembre 2025
1113	401, rue de l'Expo	9 858 \$	9 886 \$
1527	400, rue de l'Expo	8 763 \$	8 782 \$
1730	391, rue de l'Expo	15 094 \$	15 114 \$
2730	381, rue de l'Expo	10 026 \$	10 059 \$
2884	410, rue Laguë	4 098 \$	4 185 \$
2997	350, rue Dempster	641 \$	650 \$
3061	380, rue de l'Expo	3 805 \$	3 817 \$
Total		52 285 \$	52 493 \$
		Différence	208 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2026-017

Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2026

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 5 janvier 2026.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2026
1113	401, rue de l'Expo	4 286 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 423 \$
1730	391, rue de l'Expo	12 804 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 687 \$
2884	410, rue Laguë	3 567 \$
2997	350, rue Dempster	245 \$
3061	380, rue de l'Expo	964 \$
Total		37 976 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2026-018

Centre de pédiatrie en communauté Main dans la main - Activités 2026

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ au Centre de pédiatrie en communauté Main dans la main pour leurs activités 2026.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-019

Le Phare source d'entraide - Promenades en cyclopousse

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 26 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à Le Phare source d'entraide pour leur projet de promenades en cyclopousse 2026.

QUE cette somme soit remise à la fin de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2026-020

Le Vaisseau d'art - Spectacle dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville de Farnham

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à Le Vaisseau d'art pour leur spectacle du 19 avril 2026, tenu dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville de Farnham.

QUE le logo du 150^e anniversaire de la Ville de Farnham se trouve sur l'affichage et que cet affichage soit approuvé par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE lors de cette soirée, les affiches de remerciements des différents commanditaires du 150^e anniversaire de la Ville de Farnham soient présentes.

QUE vingt paires de billets soient remises à la Ville de Farnham et que celles-ci soient tirées parmi les citoyens et les employés de la Ville de Farnham.

QUE le Comité culturel soit sur place lors de cet événement afin de faire la vente de rafraîchissements et de boissons alcoolisées. Le permis d'alcool sera sous la responsabilité de la Ville de Farnham.

QUE cette somme soit remise après la tenue de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-447 (2 000 \$) et 02-190-00-970 (2 000 \$).

Ressources humaines

2026-021

Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics - Équipe aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT qu'un opérateur de l'équipe aqueduc et égouts a été transféré à l'Équipe voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste devenu vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Xavier Lapointe au poste d'opérateur - Équipe aqueduc et égouts au Service des travaux publics, dès que le poste d'opérateur à l'Équipe voirie sera comblé.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2026-022 Démission de M^{me} Daphné Naud, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Document : Lettre de M^{me} Daphné Naud datée du 13 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Daphné Naud, de son poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, effective le 13 janvier 2026.

QUE la Ville de Farnham la remercie pour le travail effectué et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

2026-023 Embauche d'un contremaître au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Christian St-Arnaud;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Vincent Lussier au poste de contremaître au Service des travaux publics, à compter du 16 février 2026.

QUE M. Lussier sera rémunéré à l'échelon 4 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances dès 2026.

QU'advenant le départ de M. Lussier durant sa période de probation, ses vacances et autres avantages seront calculés au prorata du temps effectué dans l'année visée.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

2026-024 Embauche d'un commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Patricia Rioux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche de M. Alexandre Raymond au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 21 novembre 2025.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2026-025

Contrôle animal - Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville de Farnham de voir à l'application de son règlement de contrôle animal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire mandater un tiers à cette fin;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de contrôle animal à l'organisme Société protectrice des animaux des Cantons du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 au montant de 7,25 \$ par citoyen, plus une indexation annuelle de 4 % à compter du 1^{er} janvier 2026, excluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2025-623 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-419.

Planification et aménagement du territoire

2026-026

Demande de permis - Rénovation - 400, 430 et 440, rue Meigs - Modification à la résolution 2025-633

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 3 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-633 autorise la demande de permis de rénovation pour unifier les bâtiments commerciaux des 400, 430 et 440, rue Meigs par un agrandissement commun et refaire le revêtement extérieur sur les propriétés sises aux 400, 430 et 440, rue Meigs à certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions est d'intégrer du pavé alvéolé dans les allées piétonnes derrière le nouveau Dollarama à partir de la rue Saint-Pierre, entre le Jean-Coutu et la rue Meigs et entre le Métro et la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que ces allées devront également inclure un traçage au sol sur le côté destiné aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le pavé alvéolé n'est pas une solution optimale pour un circuit de transport actif (Dénivelés);

CONSIDÉRANT la présence de la pharmacie et de la clinique dont les clientèles peuvent être plus affaiblies;

CONSIDÉRANT que l'objectif du conseil municipal est d'augmenter la surface perméable sur le site;

CONSIDÉRANT que le pavé uni pourrait être une solution permettant de réduire les dénivelés tout en permettant d'avoir une surface plus perméable que de l'asphalte;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le remplacement du pavé alvéolé par du pavé uni pour les passages piétons mentionnés à la résolution 2025-633.

QUE la résolution 2025-633 soit modifiée en ce sens.

2026-027

Demande de permis - Construction - Lot 6 607 173 du cadastre du Québec (Futur 1380, rue Donahue)

Document : Résolution CCU-251209-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par la compagnie 9541-9321 Québec inc., une filiale d'Énergir, pour la construction d'une usine de biométhanisation sur le lot 6 607 173 du cadastre du Québec (Futur 1380, rue Donahue);

CONSIDÉRANT que la demande actuelle ne comprend pas la demande pour l'affichage de l'entreprise puisque le tout sera présenté ultérieurement;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les règlements d'urbanisme en vigueur, à l'exception des exigences d'aménagement paysager inscrites au *Règlement 715 de zonage* exigeant, entre autres, la plantation d'au moins un arbre d'un diamètre minimal de 50 mm pour chaque 10 m de bande de verdure le long des limites de propriété ou des allées de circulation;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'ajouter un aménagement paysager (Arbres et arbustes) dans le stationnement et autour du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'il est préconisé d'avoir une mitigation visuelle naturelle sur l'ensemble des limites de propriété visible de la piste cyclable régionale et du bâtiment principal aménagé avec des arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte en grande partie les objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que la couleur gris tempête a été retenue pour le revêtement de l'ensemble des bâtiments afin de maintenir une uniformité architecturale, conformément au concept appliqué dans des projets similaires au Danemark;

CONSIDÉRANT que la couleur gris pâle pour le revêtement des toitures a été retenue puisque celle-ci est considérée comme minimisant les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'éclairage a été présenté et accepté tel que soumis;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour la construction d'une usine de biométhanisation sur le lot 6 607 173 du cadastre du Québec (Futur 1380, rue Donahue), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager, conforme aux normes municipales, soit réalisé pour les aires de stationnement, les abords du bâtiment principal ainsi que pour la bande verdie périphérique (Article 6.2.5.1 du *Règlement 715 de zonage*).

- Qu'une risberme (Talus) soit prolongée aux extrémités de la risberme proposée, soit pour l'extrémité Nord, une longueur de près de 85 m vers le Nord (Jusqu'au boisé conservé) et pour l'extrémité Sud, une longueur de près de 80 m vers le Nord (Jusqu'à la rue). Cette risberme devra inclure un aménagement paysager comprenant des arbres et des arbustes. Les arbres devront être plantés en quinconce de façon à créer un écran boisé continu trois ans après leur plantation, avoir une hauteur minimale de 1,5 m au moment de la plantation et atteindre une hauteur minimale de 3 m à leur maturité. Par ailleurs 60 % des arbres devront être des conifères.
- Que le projet respecte l'ensemble des normes applicables par le Service de sécurité incendie.
- Qu'une demande soit déposée ultérieurement pour le permis d'affichage.

2026-028

Branche 40A du cours d'eau Morpions - Nettoyage

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 18 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a été saisie d'une demande de nettoyage de la branche 40A du cours d'eau Morpions;

CONSIDÉRANT que la longueur approximative des travaux est de 1 920 m;

CONSIDÉRANT qu'une longueur approximative de 920 m de ces travaux se déroulera en bordure du chemin Jetté;

CONSIDÉRANT que des problématiques telles que le décrochement des berges, l'accumulation de sédiment ainsi que la présence d'espèces exotiques envahissantes ont été relevés;

CONSIDÉRANT que les problématiques relevées entraînent des répercussions sur les activités agricoles dans le secteur immédiat de la branche 40A du cours d'eau Morpions;

CONSIDÉRANT que le chemin Jetté est localisé à la limite des territoires de Farnham et de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham et la Municipalité de Sainte-Sabine ont une entente concernant l'entretien du chemin Jetté dont le côté Sud est en partie à la charge de la Municipalité de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi recommande les travaux d'entretien de la branche 40A du cours d'eau Morpions;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la demande d'entretien de la branche 40A du cours d'eau Morpions, conditionnellement à l'appui et la participation financière de la Municipalité de Sainte-Sabine.

QUE les frais de l'ensemble des travaux soient répartis au fond général entre la Ville de Farnham et la Municipalité de Sainte-Sabine.

QUE la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi transmette une estimation des coûts ainsi qu'un calendrier des travaux à la Ville de Farnham dès l'obtention de ces informations.

Loisirs, culture et tourisme

2026-029

Permis de vente de boissons alcoolisées - Activités culturelles 2026

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 16 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de 15 h à minuit (1 h le 24 juin pour la Fête nationale), lors des activités suivantes :

Activité	Date	Lieu
Guillaume Pineault	23 janvier	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Activité 150 ^e anniversaire	27 mars	Salle du conseil municipal
P.-A. Méthot	16 avril	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Activité 150 ^e anniversaire	19 avril	Centre Saint-Romuald
Maxim Martin	29 mai	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Fête nationale	23 juin	Parc Roch-Bourbonnais
Guylaine Tanguay	1 ^{er} octobre	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard

QUE M^{me} Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-702-20-639, 02-701-70-639 et 02-701-71-447.

Représentation

2026-030

Fondation les Foyers Farnham - Représentante substitut

Document : Lettre de M. Patrick Heylaerts datée du 27 novembre 2025.

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation les Foyers Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M^{me} Joannie Labrecque soit remplacée par M^{me} Nathalie Dépeault à titre de représentante substitut de la Ville de Farnham auprès de la Fondation les Foyers Farnham.

QUE la résolution 2025-634 soit modifiée en conséquence.

2026-031

Fédération canadienne des Municipalités - Congrès

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister au congrès de la Fédération canadienne des Municipalités les 4, 5, 6 et 7 juin 2026 à Edmonton.

QUE les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2026-032

Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles 2026

Document : Courriel de M^{me} Doreen Assaad et M. François Robillard daté du 3 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que MM. Claude Benjamin et Mario Gagné soient autorisés à assister aux assises annuelles 2026 de l'Union des Municipalités du Québec, les 13, 14 et 15 mai 2026 à Québec.

QUE les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2026-033

Ville de Cowansville - Gala d'humour

Document : Courriel de M^{me} Elsa Bélanger daté du 17 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter deux billets pour le Gala d'humour du 26 mars 2026 de la Ville de Cowansville au coût de 65 \$ chacun.

QUE ces billets soient remis par tirage au sort parmi les employés municipaux.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2026-034

Fondation du maire de la Ville de Farnham - Spectacle bénéfice

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter dix billets pour le spectacle bénéfice du 21 février 2026 de la Fondation du maire de la Ville de Farnham au coût de 40 \$ chacun.

QUE ces billets soient remis par tirage au sort parmi les employés municipaux.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Ajout

M. Claude Benjamin se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2026-035

Démission du poste de directeur du Service de sécurité incendie et nomination au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie

Document : Lettre de M. Patrick Morin datée du 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Patrick Morin de son poste de directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le souhait de M. Morin d'être nommé à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est heureuse de pouvoir garder M. Morin dans son équipe;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Patrick Morin, de son poste de directeur du Service de sécurité incendie, effective le 19 janvier 2026.

DE nommer M. Morin au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie à compter du 20 janvier 2026.

QUE M. Morin sera rémunéré à l'échelon 6 de la classe 9 des employés cadres à compter du 20 janvier 2026.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail des employés cadres actuellement en vigueur.

QUE M. Morin assure l'intérim au poste de directeur du Service de sécurité incendie jusqu'à ce qu'un nouveau directeur entre en fonction, aux conditions salariales qu'il détenait à ce poste de directeur avant sa démission.

QUE la Ville de Farnham remercie M. Morin pour le travail effectué au poste de directeur du Service de sécurité incendie et lui souhaite bonne continuité parmi nous.

Seconde période de questions

Cinq des dix-huit personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Pause gourmande du Centre d'action bénévole de Farnham débutant le 11 mars au Bistro des Nations.
- Vandalisme au Centre d'action bénévole de Farnham.
- Déneigement du passage piétons au Sud de la route 104.
- Utilisation de la piste cyclable dans le secteur du boulevard Magenta Est.
- Montant accordé pour les festivités entourant le 150^e anniversaire de la Ville.
- Zonage de la rue Jacques-Cartier Sud, au Sud de la route 104.

Informations des conseillers

Le maire suppléant cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Dans le cadre du 150^e anniversaire de Farnham, nous invitons les citoyennes et citoyens à participer au concours Farnham en neige. Créez une sculpture sur neige chez vous, seul, en famille ou entre amis. Prenez une photo de votre œuvre et transmettez-la avant le 28 février. Les artistes gagnants recevront un panier cadeau ainsi qu'un chandail officiel du 150^e! Participez et faites rayonner le 150^e de Farnham sous les flocons!

- Joignez-vous à nous pour un spectacle unique d'hypnose et d'humour orchestré par Pierre-Olivier Cyr, le samedi 21 février prochain en soirée, à l'école Jean-Jacques-Bertrand. En assistant à ce spectacle-bénéfice, vous contribuerez directement à la Fondation du maire de Farnham, tout en vivant une expérience hors du commun. Procurez-vous votre billet en ligne dès maintenant au coût de 40 \$. C'est un rendez-vous pour une soirée mémorable, pour une cause importante.

M^{me} Joannie Labrecque

- Il reste quelques places pour le spectacle de l'humoriste Guillaume Pineault qui aura lieu ce vendredi 23 janvier à 20 h, à l'école Jean-Jacques-Bertrand. Hâtez-vous de vous procurer le vôtre sur notre site Internet!
- Nous vous invitons à vous inscrire à la conférence de Ghislain Taschereau, qui se tiendra à l'hôtel de ville le jeudi 12 février en soirée. Ghislain Taschereau, passionné des mots et de la langue, partagera un parcours étonnant. Il parlera de persévérence, de la naissance de ses personnages et de la liberté créatrice que lui offre la littérature. Dépêchez-vous, les places sont limitées. Réservez dès maintenant!

M. Claude Benjamin

- Remerciements aux employés cols bleus pour leur travail des 10 et 11 janvier derniers à la suite d'un bris d'aqueduc. Ils ont travaillé sans arrêt afin de rétablir l'alimentation en eau du secteur.
- Venez relever vos manches, le temps d'un petit don de sang, lors de la Collecte de sang organisée par le conseil municipal, en collaboration avec le Club Opti-jeunesse de Farnham. Elle se déroulera le mercredi 4 février, de 9 h à 19 h à la Station-Pierre-Bériaud. Parlez-en à votre famille, vos amis et vos collègues. Il y a amplement de chaises pour tous vous recevoir! Prenez rendez-vous dès maintenant par téléphone auprès d'Héma-Québec ou sur leur site Internet.

M. Mario Gagné

- Saviez-vous que vous pouvez maintenant compléter plusieurs demandes de permis en ligne? Rendez-vous sur l'accès rapide en page d'accueil de notre site Internet pour trouver le formulaire nécessaire à votre projet. Pour vous assurer de déposer une demande conforme aux normes en vigueur, nous vous recommandons fortement de consulter les fiches synthèses disponibles à l'onglet urbanisme.
- Nous vous informons que tous les bâtiments municipaux seront exceptionnellement fermés ce jeudi 22 janvier, de 13 h à 15 h, pour permettre la tenue d'une rencontre annuelle regroupant l'ensemble des employés municipaux. Cette rencontre, axée sur le bilan de l'année écoulée et les projets à venir, est essentielle pour maintenir une vision commune et offrir un service de qualité à nos citoyens. Nous vous remercions de votre compréhension.

M^{me} Nadège Katende

- De nombreux programmes d'aide financière sont à nouveau offerts aux citoyens cette année, comme pour l'achat et l'installation de supports à vélos pour les entreprises, les couches lavables, les produits d'hygiène féminine réutilisables et prochainement, le nouveau programme pour l'implantation d'entreprises au centre-ville. Retrouvez les critères à respecter et les formulaires de demande sur le site Internet de la Ville.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026**

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 59.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Daniel Campbell
Maire suppléant
